

ESBL - RECOMMANDATION DE PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT PORTEUR D'ESBL PAR L'INFIRMIER-ÈRE HPCI

RESPONSABILITÉS

Les soignants impliqués dans cette recommandation sont les infirmières référentes HPCI et les répondants HPCI de l'établissement.

Définitions

Cas ESBL	patient colonisé/infecté par une bactérie productrice d'une bêta-lactamase à spectre élargi
Cas ESBL <i>E.coli</i>	patient colonisé/infecté par un <i>Escherichia coli</i> avec ESBL
Cas ESBL non <i>E.coli</i>	patient colonisé/infecté par une autre entérobactérie avec ESBL que <i>E. coli</i> (<i>Klebsiella spp</i> , <i>Enterobacter spp</i> , <i>Citrobacter spp</i> , etc)
Cas détecté à l'admission	prélèvement positif effectué ≤ 72 h après l'admission
Cas détecté à l'hôpital	prélèvement positif effectué > 72 h après l'admission
Cas connu actuel (cas actif)	patient connu avec au moins un prélèvement positif pour ESBL quel que soit le lieu (laboratoire) et la date du prélèvement
Cas connu ancien (cas inactif)	patient connu avec \geq deux dépistages négatifs effectués après le dernier prélèvement positif, ceci à plus de 6 jours d'intervalle en dehors de toute antibiothérapie

INDICATIONS AU DÉPISTAGE À L'ADMISSION

- Cas connu ESBL non-coli réadmis : effectuer dépistage que si dernier dépistage positif > 12 mois
- Patient transféré d'un établissement de soins étranger
- Patient hospitalisé à l'étranger dans les 12 mois qui précèdent
- Patient ayant séjourné dans le sous-continent indien dans les 12 mois qui précèdent (voyage, travail...)
- Enfant hospitalisé dans le cadre d'un programme humanitaire en provenance de l'étranger

Sites de dépistage

- Frottis ano-rectal chez adulte et enfant >1 an
- Frottis ano-rectal ou frottis de selles +/- frottis de gorge chez l'enfant < 1 an
- Urines si cathéter urinaire et Plaie ou autre foyer si applicable

Prise en charge d'un patient avec ESBL non *E coli*

Prise en charge d'un nouveau patient avec ESBL non *E coli*

Identification du cas soit le laboratoire

- inclure le cas ESBL non E.coli dans l'alerte informatique (alerte OPALE, autre) ou sur une liste = cas ESBL non E.coli
- activer l'alerte informatique (alerte OPALE, autre)
- s'assurer auprès des services que les **Mesures Additionnelles Contact +/- Gouttelettes sont en place**
- s'assurer que le patient porteur d'ESBL non E.coli a reçu la brochure « information au patient »
- répondre aux questions du patient

Prise en charge d'un patient connu actuel ESBL non *E.coli* (= cas actif)

Identification du cas soit par l'alerte informatique ou consultation de la liste

- vérifier auprès des services que les **Mesures Additionnelles Contact sont en place** dépistage à l'admission est en cours (pas de dépistage si le dépistage antérieur < à 30 jours)
- en présence de 2 séries de frottis négatifs effectués après le dernier prélèvement positif, ceci à plus de 6 jours d'intervalle en dehors de toute antibiothérapie: informer les services hébergeant de la levée des mesures
- changer le statut ESBL non-E.coli dans la base d'alerte informatique c'est-à-dire enregistrer le cas comme « **cas connu ancien ESBL non E.coli** »

Prise en charge d'un patient connu ancien ESBL non *E.coli* (=cas inactif)

Identification soit par l'alerte informatique ou consultation de la liste

- vérifier auprès des services que les mesures proposées ont été instaurées
- dépistage à l'admission (pas de dépistage si le dépistage antérieur remonte à moins de 30 jours) et application des Précautions Standard
- suivre les résultats microbiologiques
 - si le dépistage à l'admission est **positif** pour ESBL non E.coli, avertir le service de mettre en place des **MA contact**
 - si le dépistage à l'admission est **négatif** pour ESBL non E.coli et si le dernier prélèvement positif remonte à plus de 2 ans, le cas peut être sorti de l'alerte informatique.

Prise en charge d'un patient porteur d'ESBL *E coli*

Prise en charge d'un nouveau patient avec ESBL *E coli*

- s'assurer que le service applique les Précautions Standard

Prise en charge d'un patient connu ESBL *E.coli*

- Précautions Standard et pas de dépistage

SURVEILLANCE DES ESBL

L'infirmier-e HPCI est responsable de **recenser** les cas ESBL non *E.coli* et de transmettre annuellement à l'Unité HPCI les questionnaires de surveillance dûment complétés

PIÈCE(S) JOINTE(S):

Microorganismes et pathologies:

Infection ou colonisation à entérobactéries non *E. coli* productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL)

Dernière mise à jour le 24/06/2019